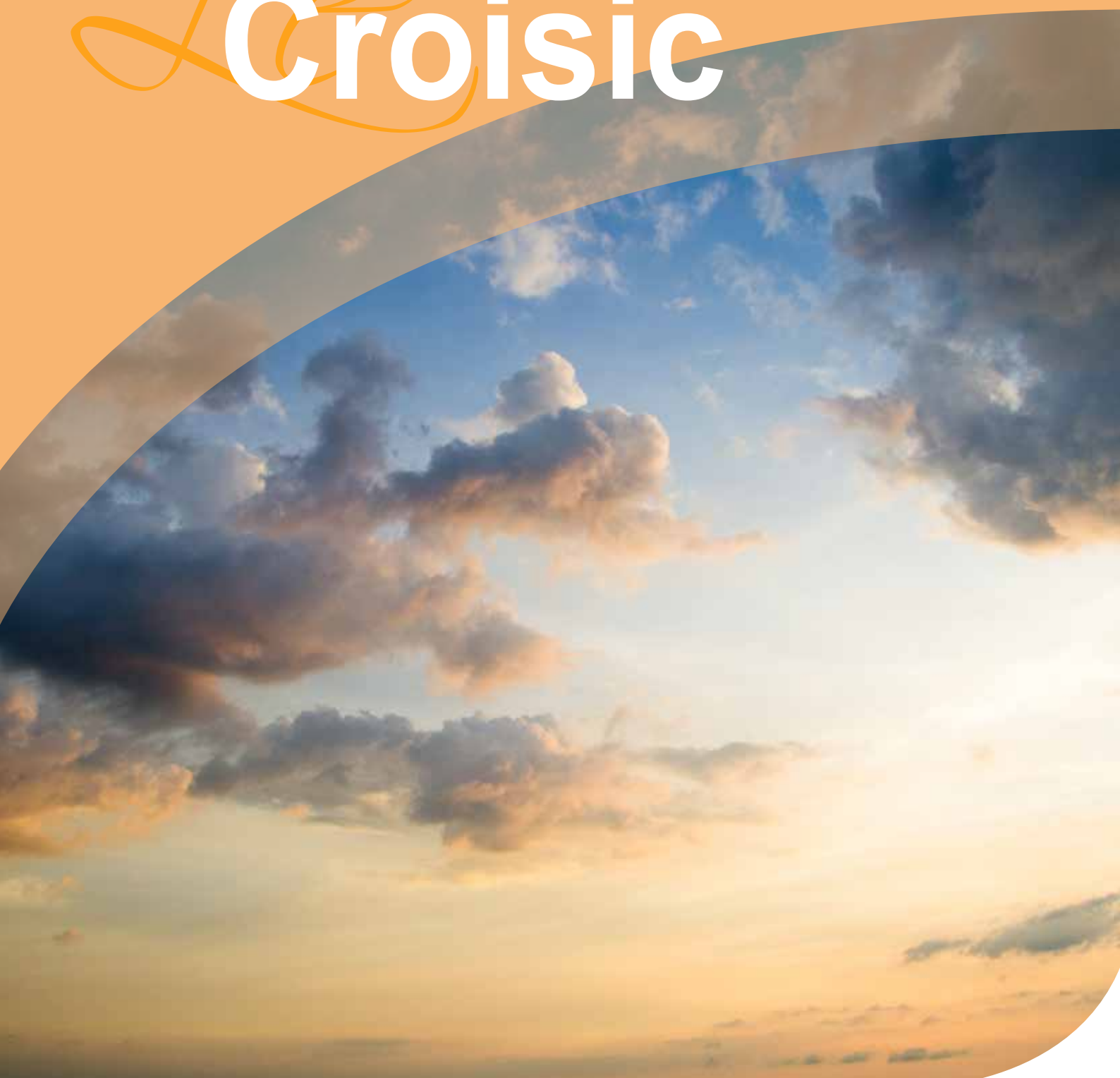


Janvier 2019

n° 41

# Croisic



**VŒUX  
DU  
MAIRE**



**TRAVAUX**  
Réhabilitation du  
bassin de la place  
Donatien Lepré



**DOSSIER**  
La proximité du  
service public

# SOMMAIRE

**VŒUX DU MAIRE** ..... **3 - 7**

**ENVIRONNEMENT** ..... **8 - 12**

Travaux : protéger l'environnement de la côte sauvage.

Plantes invasives : un combat régulier.

Un prix « Coup de cœur » Fleurs et Paysages pour Le Croisic.



**TRAVAUX** ..... **13 - 15**

Réhabilitation du bassin de la place Donatien Lepré en fontaine sèche.



**URBANISME** ..... **16 - 17**

Modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme.

**DOSSIER** ..... **18 - 28**

La commune incarne la proximité du service public.

Le centre communal d'action social : rôle et missions.



**CULTURE** ..... **29**

Le Croisic présent en chine.

**AGENDA** ..... **30**

**TRIBUNE** ..... **31**



Imprimerie  
Corlet Imprimeur

Directrice de la publication  
Michèle Quellard, maire du Croisic.

Rédacteurs  
Joëlle Meunier.  
William Nocus.  
Laurent Delpire.

Maquette  
Delphine Chateau.  
William Nocus.

5100 tirages - janvier 2019



© Toutes reproductions d'articles ou photos sont soumises à autorisation municipale



**Discours de Madame le Maire, Michèle Quellard, lors de la cérémonie des vœux, lundi 7 janvier 2019 à l'ancienne criée.**

**J**e suis ravie de vous retrouver pour vous présenter mes vœux lors de cette cérémonie, chaleureuse, à l'image de notre commune. Je me fais le porte-parole de mon équipe qui m'accompagne depuis 10 ans et que je remercie. Je vais vous présenter en quelques mots un bilan de l'année écoulée et tracer les grandes lignes de ce qu'il nous reste à accomplir lors de cette année à venir.

Les choix que nous avons définis, en début de ce municipe, ont été établis à l'aulne de la recherche de l'intérêt général, de l'épanouissement de tous et du respect de chacun.

Programme ambitieux, mais assumé lorsque l'on gère une ville attractive et dynamique comme la nôtre. Nous demeurons soucieux de la préservation de notre patrimoine et de l'amélioration de notre cadre de vie. Notre credo est: avoir un regard sur le passé et une vision d'avenir.

Les réalisations ont été nombreuses et variées ces dernières années. En voici quelques-unes.

**Je commencerai par le patrimoine communal**

Annoncée en 2014, imaginée en 2016, construite en 2017-2018, la médiathèque est ouverte depuis le 1<sup>er</sup> septembre dernier. Son intégration architecturale dans le quartier de la Ladure est une réussite et sa localisation, en plein cœur de ville, est un atout majeur. Les adhérents de la Médiathèque

La médiathèque est ouverte depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

ont vanté la réussite esthétique de l'équipement, extérieur comme





intérieur, par le choix de la transparence des façades, des fenêtres ouvertes sur le savoir, le choix des lumières et des couleurs, la fluidité des circulations et la lisibilité des espaces. Nos amis allemands présents lors de l'inauguration ont été séduits et j'ose imaginer qu'un bâtiment de même nature pourra trouver sa place dans notre ville jumelle de Laufenburg.

Le Traict d'encre, je vous rappelle que c'est le nom de la médiathèque, a déjà trouvé son public, et nous comptabilisons près de 1000 adhérents à ce jour. Pour mémoire il y en avait 425 en 2017.

Ce doublement des inscriptions a été réparti sur les quatre derniers mois de l'année, correspondant à la date de l'ouverture au public. 1000 adhésions c'est près d'un quart de la population croisicaise.

#### La voirie

Il y a un autre domaine important pour le cadre de vie des Croisicais que je souhaite évoquer : la voirie. Lors de ces dernières années, nous avons consacré d'importants

investissements à son entretien et à son amélioration : route du milieu, rénovation de l'entrée de ville avec l'avenue Aristide-Briand, aménagement de la rue de Kervenel, accessibilité PMR des quais des arrêts de bus, création de sanitaires automatiques plage de Port Lin, place d'Armes et à Castouillet, transformation du bassin de la place Donatien Lepré en fontaine sèche illuminée, je remercie Marie-Paule Beccavin, notre adjointe aux Travaux, pour cette merveilleuse idée.

En 2019, nous entamerons l'effacement des réseaux sur le premier secteur du projet du « schéma directeur vélo » localisé sur la côte sauvage du Croisic. Je vous remercie cher Yves Métaireau, d'avoir positionné Le Croisic sur la première année d'exécution de ce plan décennal. Parce que c'est un projet communautaire approuvé en novembre 2017, vous avez ordonné et confirmé un début d'opération en 2019 de ce plan pluriannuel, en inscrivant les crédits budgétaires nécessaires. Il va de soi que la commune va

également proposer l'inscription des crédits au budget 2019 pour les travaux connexes à cette opération complexe qui fait intervenir plusieurs collectivités.

Je remercie également les conseillers départementaux pour l'engagement qui a été pris par l'exécutif départemental de réaliser les travaux de voirie relevant de sa compétence pour la réalisation du « Plan Vélo ». D'aucuns disent que la Ville du Croisic aurait des relations difficiles avec le Département de Loire-Atlantique en raison d'un contentieux latent depuis huit ans qui a trouvé sa conclusion en novembre dernier. Je m'en étonne ! Vous voyez qu'il n'en est rien et que le Département nous accompagne sur nos projets d'intérêt général.

#### Espace associatif

En 2018, nous avons réalisé la réfection complète du court de tennis sous la bulle, repris les façades du groupe scolaire, de l'hôtel de ville, du centre de loisirs, refait l'étanchéité de la toiture des vestiaires du stade et de l'école maternelle, remplacé le plafond du restaurant municipal et des chambres froides, fait restaurer la statue de la Vierge Maris-Stella à Port Charly, aménagé l'ancienne bibliothèque, à présent dénommée « Espace associatif », qui accueillera nos Anciens et d'autres associations dès mi-janvier conformément aux engagements pris. Aujourd'hui, ont commencé les travaux de réfection du revêtement de sol du cinéma « Le Hublot » et le remplacement des 241 fauteuils.

#### Salle Jeanne d'Arc

La réhabilitation de la salle

La fontaine sèche illumine la place Donatien-Lepré.



Jeanne d'Arc, infrastructure phare de notre commune sera achevée au printemps. Je vous le redis cette salle sera polyvalente, donc disponible pour les particuliers, les fêtes de familles, les événements associatifs, et aura aussi une dimension culturelle.

Quant au quartier de la Ladure, la poursuite de la rénovation urbaine concernera les rues Jean-Jacques-Rousseau et Jules-Ferry, la rue Bretonnie et enfin la rue de la Duchesse Anne ce qui permettra de valoriser la médiathèque et l'église sur laquelle les travaux s'étaleront sur plusieurs années encore. Personne n'a pu manquer les échafaudages.

Comme je vous le disais précédemment, gardons un regard sur le passé et ayons une vision sur l'avenir.

Tous ces investissements, ces travaux, qu'ils soient modestes ou plus ambitieux contribuent à faire de notre ville un écrin où il fait bon vivre, où notre cadre de vie est préservé et enrichi. Ces interventions sur le patrimoine trouvent leur sens dans l'exécution des missions du service public. Ce sont les deux lignes directrices de notre politique.

**Un service public de proximité**

En effet, la commune représente le service public de proximité. Souvent méconnu, parce qu'évident, trop peut-être, le quotidien est au centre du travail de fournis que font ensemble, élus et services. Faire vivre la commune, œuvrer dans l'intérêt de chacun, rendre service, c'est notre mission principale. Pour illustrer mon propos, je vais m'appuyer sur le succès de la Médiathèque qui ne repose pas que sur la qualité architecturale et sur son



La requalification du quartier de La Ladure devrait être terminée fin 2019.



implantation stratégique.

Le projet médiathèque s'appuie sur un projet culturel, scientifique et social qui dépasse le cadre de la seule lecture publique. Il a été approuvé par le conseil municipal le 29 mai 2018. Avec l'aide de bénévoles, à qui j'adresse tous mes remerciements, nous pouvons le mettre en œuvre. Si la mission essentielle de la médiathèque est le prêt de documents, le projet se décline en d'autres objectifs. Concernant le public jeune,





l'accueil de classes, les animations autour du conte, ont débuté en octobre dernier. Concernant le public Sénior, nous réfléchissons à la mise en œuvre d'un portage de livres à domicile. Ce nouveau service devrait commencer au premier trimestre prochain.

Enfin, pour répondre à l'objectif social, et pas seulement à destination du public plus âgé, nous allons créer des permanences informatiques au sein de l'espace multimédia de la médiathèque animées par deux bénévoles. Pour ceux qui le souhaitent, lors de ces permanences, un accompagnement aux démarches en ligne sera proposé: créer une adresse mail, créer son compte sur impôts.gouv, consulter ses remboursements de sécurité sociale sur Ameli, récupérer ses avis d'imposition, télécharger ses factures d'électricité, d'eau ou de gaz, effectuer une simulation sur la caisse d'allocations familiales, demander une carte grise, etc. Entendons-nous bien, il s'agit ici d'aider, de conseiller et de guider l'utilisateur, pas de faire à sa place.

### Médiation numérique

La pertinence d'offrir ce nouveau service m'est apparue lorsqu'un contribuable s'est rendu à l'hôtel de ville parce qu'il devait déclarer ses revenus sur internet et qu'il ne savait comment s'y prendre. Au cours de ces dernières années, les démarches administratives se sont fortement dématérialisées. Si pour la majorité d'entre nous, cela représente un progrès, il existe malheureusement des abandonnés de la dématérialisation. Parce que ce n'est pas leur culture, parce qu'ils n'ont pas de proches pour les

aider, parce qu'ils sont rétifs à ces nouveaux usages, parce que l'informatique restera toujours pour eux un territoire inconnu, peu important les motifs, nous devons répondre à ce besoin de proximité.

Nous l'avons donc inscrit comme objectif dans le projet médiathèque, validé, je le rappelle en mai 2018. Certains s'en sont inspirés en proposant très récemment un service sensiblement équivalent... mais payant!

De plus, pour ceux qui souhaitent se former à la pratique du numérique, le centre communal d'action sociale renouvellera cette année les ateliers informatiques. Il s'agira comme précédemment d'enseigner les premières approches: prise en mains de l'ordinateur, initiation bureautique, initiation Internet, etc.

### Gel des tarifs

Depuis 2008, les tarifs des services en direction des familles restent inchangés: la cantine, les structures jeunesse, des tout-petits avec la motricité et l'éveil jusqu'aux adolescents avec Escal'Ados en passant par le multisports. Si ces activités ont connu depuis plusieurs années une augmentation, c'est bien celle de leur fréquentation! J'en veux pour preuve le nombre d'enfants qui déjeunent à la cantine scolaire: 80 % des effectifs scolarisés. Et oui, il y a beaucoup de jeunes sur la commune. C'est le résultat d'une politique volontariste sur le logement qui a permis aux jeunes ménages de rester au Croisic malgré la pression foncière. L'occasion m'est donnée ce



soir de remercier l'ensemble des acteurs scolaires et périscolaires, enseignants, représentants de parents d'élèves et bénévoles, animateurs des ateliers de soutien scolaire. Leur implication professionnelle ou altruiste est remarquable. Nous devons collectivement les remercier pour leur dévouement quotidien et je continuerai de leur apporter toute l'aide matérielle permettant d'accomplir leurs missions. Je ne peux énumérer tous les services à la population, encore une fois la liste est trop longue et la soirée trop courte.

Le vivre ensemble prospère également via le tissu associatif. Riche et dense, son offre d'activités est très variée. Les associations participent au dynamisme du Croisic. Ce soir, je voudrais saluer le travail accompli par M. Yann Barrailler-Lafond. Lorsqu'il y a dix ans, il est venu proposer à la ville, un festival consacré au piano classique, j'ai été charmée par le

projet et dans le même temps, interrogative. Mais son association « Arts et Balises » a démontré son professionnalisme et sa grande rigueur en faisant du festival Tempo, un rendez-vous phare de la culture au Croisic. Cet événement a aujourd'hui largement dépassé les frontières communales et une grande partie de ce succès est à attribuer à M. Yann Barrailler-Lafond. Aujourd'hui, il a choisi de laisser la présidence de l'association mais je suis certaine qu'il suivra toujours le « festival Tempo » d'un œil attentif. Encore merci Yann.

La culture est un bel outil de rayonnement de notre ville. De nombreuses manifestations ont été organisées en 2018 mais si je dois n'en retenir qu'une, c'est la magnifique exposition consacrée au peintre et graveur Jean-Émile Laboureur, ici même dans l'ancienne criée.

Toutes ces réalisations n'auraient pu exister sans les élus et les services. Je les remercie pour

leur dévouement et opiniâtreté dans le respect des contraintes budgétaires et normatives de plus en plus complexes.

À l'heure où de nombreuses villes cherchent un nouveau souffle parce qu'elles subissent un déclin démographique et économique, je crois pouvoir dire que notre action a permis de contrer ce phénomène. L'attractivité du Croisic pour une résidence permanente ou ponctuelle n'est pas sujette à caution. C'est le fruit d'un travail d'une décennie.

« Fière d'être Croisicaise », pourrait être le slogan imprimé sur des t-shirts et autres produits dérivés, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres villes proches d'ici. Monsieur le sénateur, Christophe Priou, je t'offrirai le premier exemplaire, je m'y engage.

Chers amis, je vous souhaite pour 2019, une succession de petits bonheurs, des moments de joie familiale, de bonne santé et la réussite de vos projets. ■

La salle Jeanne d'Arc devrait être livrée au premier semestre 2019.



## ENVIRONNEMENT



# Protéger l'environnement de la côte sauvage

La côte sauvage présente un paysage et un patrimoine naturel exceptionnels. Dans le cadre de Natura 2000, des actions de protection et d'entretien du tour de côte sont programmées.

La côte sauvage abrite des milieux naturels rares et classés au titre de Natura 2000 tels que les landes littorales très marquées par l'action du vent et des embruns ou des pelouses *aérolines* (tolérantes à la salinité de l'air) sur lesquelles peut parfois se développer l'*Armérie* maritime. Elle accueille également de nombreuses espèces de flore patrimoniale telles que l'oseille

des rochers, la *romulée* à petites fleurs ou le *statice* à feuilles ovales qui sont des espèces protégées et rares en Loire-Atlantique mais particulièrement bien représentées sur le littoral du Croisic.

Cap Atlantique et le Département de Loire-Atlantique vont intervenir sur le sentier côtier des communes du Croisic, de Batz-sur-Mer et du Pouliguen dans le cadre d'un contrat Natura 2000. Ce

**Qu'est-ce que Natura 2000 ?**

Outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. La démarche du réseau Natura 2000 privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable des espaces qui tienne compte des préoccupations économiques et sociales. En Europe, le réseau représente 27 522 sites et couvre 18 % des terres et 6 % de la zone économique exclusive. Au 1<sup>er</sup> mars 2017, la France compte 1 766 sites, couvrant près de 13 % du territoire terrestre métropolitain et 11 % de la zone économique exclusive métropolitaine. Source. [www.natura2000](http://www.natura2000)

projet vise à améliorer l'état de conservation des milieux naturels littoraux de la côte sauvage. Ces interventions permettront aussi d'offrir de meilleures conditions d'accueil pour la flore patrimoniale présente.

Au Croisic, de janvier à mars 2019, ces travaux vont consister en la dépose de l'installation existante sur 2,1 km et la pose de mises en défense (double fil à 50 ou 60 cm de hauteur,



ou ganivelles) pour un linéaire de 2,6 km par Cap Atlantique. De septembre à décembre 2019, des actions seront menées pour gérer la végétation invasive et non indigène. Le détail de ce projet a été coconstruit entre les associations locales de protection de l'environnement (Decos), la commune du Croisic et Cap Atlantique. Enfin, de 2020 à 2023, seront réalisées la fauche des pelouses et l'entretien des rejets de fourrés et des espèces invasives.

Le budget de ces deux contrats Natura 2000 sur les trois communes s'élève à 174 000 € HT (113 400 € HT financés par le Département, 60 600 € HT par Cap Atlantique). Ce montant est éligible aux subventions à hauteur de 40 % par l'État, 40 % par le Fonds Européen de Développement Régional et 20 % par les maîtres d'ouvrage. ■

### Radon : information obligatoire

Un diagnostic radon est obligatoire en cas de transaction immobilière ainsi qu'une information en cas de location. Les communes sont classées en trois catégories, de 1 pour faible teneur à 3 pour teneur élevée. Le Croisic se situe en catégorie 3. Le radon présent dans un bâtiment provient essentiellement du sol et dans une moindre mesure des matériaux de construction et de l'eau de distribution. La concentration du radon dans l'air d'une habitation dépend ainsi des caractéristiques du sol mais aussi du bâtiment et de sa ventilation. Elle varie également selon les habitudes de ses occupants en matière d'aération et de chauffage.

C'est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. Il est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau. Le risque pour la santé résulte toutefois pour l'essentiel de sa présence dans l'air. La concentration en radon dans l'air est variable d'un lieu à l'autre. Sa concentration moyenne reste généralement faible.

Les parties directement en contact avec le sol (cave, vide sanitaire, planchers du niveau le plus bas, etc.) sont celles à travers lesquelles le radon entre dans le bâtiment avant de gagner les pièces habitées. L'infiltration du radon est facilitée par la présence de fissures, le passage de canalisation à travers les dalles et les planchers, etc.

Source : institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN).

### Fermeture de la plage du Sable Menu

La Ville du Croisic a pris la décision de fermer la plage du Sable Menu. En effet, un éboulement conséquent de la falaise s'est produit le 28 décembre dernier. Une première alerte avait déjà eu lieu le 6 mai 2014 entraînant la fermeture au public durant deux mois des 70 mètres de plage afin de procéder à une sécurisation de lieux.

Compte tenu de la dégradation accélérée du site due à l'érosion naturelle, le maire du Croisic a donc pris un arrêté de fermeture de la plage pour une durée indéterminée.

Outre les difficultés techniques pour stabiliser la falaise, la législation actuelle reste imprécise quant aux responsabilités.

En effet, il existe un vide juridique sur la partie comprise entre le domaine public maritime et le propriétaire le plus proche de la pelouse sommitale : l'État, la commune ou le Conseil Départemental, propriétaire de la RD 45 ?

En revanche, il est de la responsabilité du maire, en vertu de ses pouvoirs de police, de prendre toutes les mesures nécessaires interdisant l'accès au public de cette plage. La commission Environnement de la municipalité a suivi à l'unanimité la décision de Mme Le Maire, Michèle Quellard.





## Plantes invasives : un combat régulier

Depuis de nombreuses années, la ville du Croisic s'est engagée dans la lutte contre les plantes invasives comme le baccharis ou l'arbre de la pampa.

Cette démarche montre son efficacité. Ainsi entre 2012 et 2018 les surfaces de baccharis sont en diminution de 31 % passant de 16,46 % à 11,42 %. Elles impactent 2,60 % de notre territoire au lieu de 3,75 % (source Cap Atlantique).

Le Croisic est la commune la plus vertueuse de l'intercommunalité dans cette lutte. Dans cette bataille, la ville consacre un budget annuel de 10 000 €.

Pourquoi cet engagement: les plantes invasives ont une faculté

d'expansion très importante en raison d'une dissémination optimale de ses graines. Conséquence: une colonisation du territoire mettant en péril notre végétation endémique et la biodiversité de notre territoire.

L'association Défense de l'environnement de la Côte Sauvage (Decos) collabore activement avec les services municipaux, notamment par des campagnes d'information efficaces auprès des propriétaires. Decos est souvent à l'initiative de l'entretien de parcelles. De son côté, la ville fait procéder à l'arrache

des pieds importants par traction animale (cheval de trait) afin de ne pas abîmer les sols.

« Cette lutte est l'affaire de toutes et tous. Je sais pouvoir compter sur la population. En collaboration avec Cap Atlantique, un courrier va être distribué afin de sensibiliser encore plus de monde sur ce sujet » précise Claude Decker, adjoint à l'Environnement.

À noter que par arrêté du 14 février 2018, la détention ou l'introduction des plantes invasives est interdite (JO du 22 février 2018). ■



## Un prix « Coup de cœur » Fleurs et Paysages pour Le Croisic

Cette année, la soirée de remise des prix « Fleurs et Paysages » s'est déroulée au Croisic le 22 novembre 2018, en présence de Françoise Haméon, vice-présidente Tourisme, Mer et Littoral du Département de Loire-Atlantique et présidente de la Commission Conseil Fleurs et Paysages, et a réuni près de 80 personnes représentant les collectivités et les professionnels du département.

La ville du Croisic a obtenu un prix « coup de cœur » pour l'ensemble de son action environnementale. Ce prix a été remis à Claude Decker, adjoint à l'Environnement, il a tenu à rappeler que la plupart des travaux avaient été réalisés par le service Espaces verts de la commune.

Plusieurs actions ont marqué la commission départementale: la bonne prise en compte du patrimoine

végétal et bâti, ainsi qu'une bonne connaissance du territoire et du sol, les aménagements de La Galerie Chapleau, du jardin Stéphane-Jan et le passage de la Ladure, le projet de valorisation et la création de liaisons entre l'ensemble des jardins du centre-ville, l'inventaire des arbres remarquables et enfin la gestion des espaces naturels par la mise en valeur de trois mares avec Cap Atlantique.

### Coup de pouce, coup de cœur

En juin dernier 2018, la Commission Fleurs et paysages du Département a visité les 20 communes, inscrites à la démarche. Ses professionnels apportent conseils techniques auprès des agents et élus sur un projet durable, accompagnent les communes dans l'identification de leurs atouts. Elle a attribué ses « coups de pouces » et « coups de cœur » aux communes les plus



impliquées et sélectionné également les communes retenues pour être proposées au jury régional pour l'attribution de la 1<sup>re</sup> fleur du label Villes et Villages Fleuris.

Préserver la biodiversité, l'équilibre et la pérennité des territoires tout en embellissant les communes... c'est l'objectif du dispositif « Fleurs et paysages » organisé par le Département.

Ce dispositif complet s'adresse à toutes les communes de Loire-Atlantique, afin de les accompagner dans leurs interventions en matière d'aménagement paysager et d'amélioration du cadre de vie des habitants.

L'opération s'inscrit dans le cadre d'une démarche de développement durable pour promouvoir un cadre de vie agréable, un tourisme de qualité, respectueux de l'environnement et de l'économie locale. Le Département encourage les communes à développer un projet global et cohérent: valorisation de l'identité communale et du cadre de vie, gestion des paysages urbains et ruraux, du patrimoine arboré, protection et valorisation du patrimoine bâti...

Et à engager une véritable démarche environnementale: gestion des espaces naturels et ruraux, plans de désherbage, gestion des déchets verts, de l'eau... ■

### Des conseils gratuits et neutres pour mieux gérer l'énergie chez vous

Réduire votre facture énergie ? Isoler vos combles ? Changer vos fenêtres ? Installer des panneaux solaires ? Des réponses indépendantes des marchands de fenêtres et d'énergie existent, auprès de l'Espace Info Énergie. CAP Atlantique et l'association Alisée organisent des permanences Espace Info Énergie dans les locaux de CAP Atlantique à Guérande, en complément des rendez-vous possibles à Saint-Nazaire. À partir de vos factures d'énergie, de vos plans ou de votre projet de rénovation, un conseiller énergie identifie avec vous les possibilités d'optimiser l'énergie sur votre logement. Il apporte un conseil indépendant sur les solutions de rénovation ou de construction envisageables. Pour obtenir un rendez-vous, Espace Info Énergie, Tél. : 02 40 08 03 30. De 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00 du lundi au vendredi, prix d'un appel local.

Plus d'infos sur <http://www.info-energie-paysdelaloire.fr/>

### Démoussage des toitures : attention à la pollution

Le nettoyage d'une toiture de ses mousses et lichens à l'aide d'un produit chimique est fortement nuisible pour l'environnement. En effet, les eaux se déversent dans le réseau pluvial ou d'assainissement et rejoignent le port et la mer. Fongicides, algicides, bactéricides, y compris l'eau de javel sont tous toxiques pour les êtres vivants de l'environnement. Les responsabilités civiles et pénales du responsable sont engagées en cas de pollution. Il faut donc utiliser des produits biodégradables et sans conséquence néfaste pour l'environnement.

### Donnez votre avis sur l'avenir de l'eau

Du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019, l'eau vous consulte. Votre avis sera précieux pour préparer le plan de gestion des eaux et le plan de gestion des risques d'inondation pour les années 2022 à 2027.

La qualité de l'eau, les enjeux écologiques, de santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse, des problèmes trouvent des solutions, d'autres persistent ou apparaissent. Des politiques publiques sont mises en place pour identifier les problèmes et y trouver des solutions. Depuis 2005, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Quels défis relever pour l'eau et les inondations ? Qualité de l'eau, enjeux écologiques, adaptation au changement climatique, santé publique, risque d'inondation... Les questions de l'eau vous intéressent ? Alors n'hésitez pas, répondez au questionnaire. Vous contribuerez ainsi à la définition de la stratégie pour l'eau et les inondations du bassin Loire-Bretagne. Tous les avis comptent.

<http://www.prenons-soin-de-leau.fr/cms/accueil/le-bon-etat-des-eaux/votre-avis-sur-leau/consultation-2018-2019.html>



## TRAVAUX



# Réhabilitation du bassin de la place Donatien Lepré en fontaine sèche

Ce bassin fontainier est plus écologique, plus lumineux. Il met en valeur l'ancien hôtel de ville d'Aiguillon.

**C**e bassin, créé il y a près de vingt ans, présentait de nombreux problèmes

d'étanchéité occasionnant une consommation d'eau excessive (près de 1300 m<sup>3</sup> ces deux dernières

années pour un coût estimé à 6 000 euros), sans compter le temps passé par le personnel communal

pour le nettoyage régulier du bassin et le renouvellement de l'eau.

Les travaux nécessaires à une remise en état ont été estimés à 60 000 euros TTC (reprise du cuvelage, remplacement jets d'eau, remplacement éclairages latéraux...). Face à cette situation, la commune du Croisic a engagé une réflexion avec un fontainier qui a proposé un projet de fontaine sèche qui permet de limiter de façon importante la consommation d'eau et d'électricité tout en donnant une nouvelle jeunesse à cet équipement et un nouvel agrément à cette place.

Le projet a consisté à installer dans le bassin actuel un platelage en bois agrémenté de nombreux jets d'eau soulignés par des spots de couleur. Des mouvements dynamiques les animent tout en répandant aux abords une fine pellicule humide sur le plancher. Différents programmes d'animation peuvent être conçus de jour comme de nuit. Le système fonctionne en circuit fermé. Des fontaines sèches similaires ont été réalisées à Nozay ou Cancale

#### Avant le bassin, un étier

Le bassin qui agrémenté la place Donatien-Lepré évoque l'étier qui divisa en deux, jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, la cité à cet endroit. La place actuelle était à l'origine traversée par un petit bras de mer qui mourrait au pied de l'église au lieu-dit le Pont de Chat. Le bord de l'étier était appelé placître du Pont de Bois du nom du vieux pont de bois qui enjambait le bras de mer et constituait alors le seul lien entre les deux parties de la ville. En 1754, l'étier est comblé pour raison de salubrité et d'urbanisme sur l'initiative du duc d'Aiguillon, gouverneur en chef de Bretagne et permet l'aménagement d'une place qui prend le nom de place du marché aux grains. Le marché s'y tiendra jusqu'au début des années 1930.

En 1924, la Commune décide pour honorer le généreux bienfaiteur Donatien Lepré, de donner son nom à cette place où sa famille possédait une maison. L'espace est aujourd'hui plus communément appelé place de la Mairie depuis l'installation de celle-ci dans l'hôtel d'Aiguillon en 1907-1908. Cette fonction a cessé en 2008.

sur des espaces publics. « Attention, il ne s'agit pas ici d'un miroir d'eau ou le liquide est présent en permanence, l'aspect esthétique de cette fontaine est obtenu par l'animation des jets et des couleurs, l'eau ne stagne pas constamment sur le sol puisqu'elle est aussitôt absorbée par capillarité dans le sol et redistribuée dans le système » précise Marie-Paule Beccavin, adjointe aux Travaux.

Cette réhabilitation, réalisée pour partie en régie municipale (hors système de fontainerie), représente un coût de 30 000 € TTC, hors fournitures et travaux en régie. L

La nouvelle fontaine sèche est opérationnelle depuis les fêtes de fin d'année, créant une nouvelle animation sur la place emblématique de l'ancien hôtel de ville d'Aiguillon. ■

#### Fermeture du cinéma Le Hublot jusqu'au mardi 29 janvier 2019

Le cinéma Le Hublot est fermé du lundi 7 janvier 2019 au mardi 29 janvier 2019. Réouverture le mercredi 30 janvier 2019 pour la sortie nationale du film « Qu'est-ce qu'on a encore fait au bon dieu ? »

La commune procède au remplacement des 241 fauteuils du cinéma Le Hublot. Ceux-ci datent de 1997 (à l'époque 262 places) et se sont dégradés depuis 22 ans malgré le soin apporté par les bénévoles à la salle.

Aujourd'hui, certains fauteuils sont fatigués, usés, voire même hors-service. Le confort fait partie des premiers éléments cités par la clientèle et le public.

Le revêtement de sol est aussi refait au profit de Flotex (confort acoustique, piège les allergènes et les poussières fines, chaleureux, hygiénique, lavable à l'eau, etc.).





### Durant novembre 2018, la Ville du Croisic a procédé à la réfection du court de tennis de la bulle

Construit en 1982, ce court n'avait jamais été remis à niveau et avait subi l'usure du temps : souci de condensation, dégradation du revêtement, etc. Conçu à l'époque en résine sur une structure en enrobé, le nouveau court est désormais en terre battue artificielle perméable (mélange de brique pilée granulométrie 2/8 liée avec une résine polyuréthane) l'ensemble recouvert de brique pilée de granulométrie 0/2 mm traité, afin de maintenir l'humidité, donc d'un entretien très facile car sans arrosage. Ce procédé permet de limiter les jours de fermeture liés aux problèmes d'humidité inhérents à ce



type de bâtiment.

Par ailleurs deux autres terrains dans l'enceinte du stade vont aussi bénéficier de petites réparations. De plus, un drainage périphérique sera réalisé en début d'année 2019.

Tous ces investissements s'ajoutent aux travaux d'entretien réalisés ces dernières années sur les infrastructures de tennis : reprise de la toiture du club house, réfection des toilettes et des vestiaires, remplacement de la bâche, etc.

### Restauration d'un mur de soutènement au Mont-Esprit

Les services municipaux terminent actuellement la restauration d'un mur de soutènement au Mont-Esprit situé à l'entrée de la rue des Parcs face aux voies ferrées. Ce mur en moellons, auparavant entièrement enduit et dégradé, a été piqué, restauré et renforcé puis rejointoyé à la chaux. Cette intervention réalisée en régie municipale redonne de la qualité à cet espace du quartier de la gare tout en valorisant le patrimoine communal. D'autres interventions de même nature sont prévues sur le site du Mont-Esprit, en particulier sur certains escaliers et sur l'entrée principale du parc.

Office de Tourisme : fermeture du 31 décembre 2018 au 11 février 2019 pour travaux

L'évolution constante des pratiques et des usagers, le renouvellement de la Marque Qualité Tourisme ainsi que du label Tourisme & Handicap, imposent de nouveaux critères que l'office de tourisme se doit de remplir. Devant l'augmentation croissante des partenaires, de leurs brochures et de leurs billetteries, les espaces de travail vont être repensés et l'espace de stockage restructuré. Cette organisation apportera davantage de lisibilité aux différents postes (billetterie, conseils, distribution de dépliants) et répondra aux nouvelles exigences des usagers. Il sera créé un espace numérique pour vos tablettes, ordinateurs et Smartphones également accessible aux personnes à mobilité réduite. L'accueil des visiteurs va être déplacé face à l'entrée et les éclairages seront changés.

Durant la fermeture des locaux, une permanence téléphonique sera assurée de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 du lundi au vendredi. L'envoi de documentation par voie postale est également maintenu. Des brochures touristiques seront à votre disposition dans le hall de l'Hôtel de Ville. Les services comptabilité, animation et communication sont ouverts sur rendez-vous en mairie du Croisic.





# Modification n° 3 du Plan Local d'urbanisme

Principales modifications : création d'emplacements réservés et fixation d'un seuil de surface de plancher pour la création de logements sociaux.

**S**uite à l'enquête publique qui s'est tenue du 9 avril au 11 mai 2018 et après réception des conclusions et de l'avis motivé du commissaire-enquêteur, le conseil municipal a délibéré favorablement le 19 septembre 2018 sur la modification n° 3 du Plan Local

d'Urbanisme. Cette modification portait principalement sur une mise à jour et un complément de la liste des emplacements réservés et sur la création d'une surface de plancher au-delà de laquelle la création de 20 % de logements sociaux est imposée.

### Emplacements réservés

Onze emplacements réservés (ER, voir encadré) sont créés soit pour des projets urbains ou paysagers, soit pour du logement social afin de respecter les objectifs imposés par la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) et le Programme Local de l'Habitat (PLH). Leur acquisition se fera soit au gré des opportunités, soit par voie amiable.

### Fixation d'un seuil plancher

Cette modification du Plu fixe aussi un seuil de surface de plancher pour la création de logements locatifs sociaux et la prise en compte de la prescription du Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) pour les programmes immobiliers.

Dans le cadre du respect des objectifs en matière de logements locatifs sociaux

et de la conformité avec le Programme Local de l'Habitat élaboré par Cap Atlantique, il est nécessaire d'améliorer les outils actuels de maîtrise foncière et de pouvoir contraindre les promoteurs et aménageurs à faire du logement social dans les programmes neufs ou de réhabilitation à venir.

Le seuil actuel de 15 logements qui impose la création d'au moins 20 % de logements sociaux (article UB2) est remplacé par un seuil de surface de plancher au-delà duquel le maître d'ouvrage est contraint.

La disposition sera appliquée dans les secteurs UCV, UB et UR alors qu'elle n'existe actuellement qu'en secteur UB. Le seuil de surface de plancher est fixé à 500 m<sup>2</sup>; au-delà, 20 % de la surface de plancher créée sera réalisée sous la forme de logements locatifs sociaux.

Par ailleurs, conformément aux prescriptions du Scot (Schéma de Cohérence Territoriale) approuvé, les opérations d'aménagements et de constructions réalisées sous forme de ZAC, lotissements, permis groupés et permis valant division comporteront 30 % de logements sociaux minimum.

Le document modifié est applicable depuis le 8 octobre 2018.

Le service Urbanisme reste à la disposition du public pour tout renseignement complémentaire. ■

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le service Urbanisme de la mairie est ouvert uniquement le matin. Réception seulement sur rendez-vous l'après-midi.

## 11 emplacements réservés et une extension

### Projets urbains et paysagers

Création de l'ER n° 14 : pôle associatif dans l'école privée Saint-Goustan, angle rue Jean-Gouzo et rue Georges-Clémenceau.

Création de l'ER n° 15 : parking et piste cyclable dans l'enceinte de l'hôpital, rue Georges-Clémenceau.

Création de l'ER n° 17 : aménagement de voirie, avenue Aristide-Briand.

Création de l'ER n° 18 : parking sur la parcelle 6, avenue Aristide-Briand.

Création de l'ER n° 19 : jardins collectifs, rue du Pré Tiffauge.

Création de l'ER n° 20 : parking pour la zone artisanale sur la parcelle 2, rue des Pluviers.

Création de l'ER n° 21 : extension du Centre Technique Municipal sur la parcelle 6, rue des Goélands.

Création de l'ER n° 22 : espace paysager, chemin du Pré du Pas.

Création de l'ER n° 24 : agrandissement jardin de l'hôtel de ville, rue de l'Église.

### Création de logements sociaux

Création de l'ER n° 16 : création de 30 % de logements locatifs sociaux dans l'enceinte de l'hôpital, rue Georges-Clémenceau (avec réduction du périmètre concerné).

Création de l'ER n° 23 : création de 30 % de logements locatifs sociaux, rue du Pont de Chat.

Extension de l'ER n° 1 : création de logements locatifs sociaux dans les logements de l'école privée Saint-Goustan, rue Jean-Gouzo.



## DOSSIER



# La commune incarne la proximité du service public

Si la Ville du Croisic a réalisé des investissements conséquents et nécessaires sur les bâtiments publics, l'entretien du patrimoine et l'amélioration de la voirie ces dernières années, les élus ont toujours veillé à ce que cela ne se fasse pas au détriment des services à la population.

Plus discrets qu'un nouvel enrobé, les services sont souvent le ciment d'un territoire et apportent leur aide quotidienne et précieuse aux Croisicais. La liste est longue mais Le Croisic Mag a souhaité évoquer ceux tournés vers les familles, la jeunesse et la solidarité.

## Motricité et éveil : tous les 15 jours

Le premier jouet du bébé, c'est son corps: ses mains, ses pieds, ses jambes...

Et plus il grandit, plus il se servira de son corps pour appréhender, expérimenter le monde: se retourner, ramper, s'asseoir, crapahuter à quatre pattes, marcher, courir... Ainsi, les activités proposées permettent aux enfants d'évoluer et d'appréhender l'espace. Les professionnels et observateurs bienveillants sont là pour l'aider en lui donnant ce petit coup

de pouce qui va le faire progresser mais c'est toujours l'enfant qui, au final, agit. Actuellement, jusqu'à 11 enfants viennent accompagnés des assistantes maternelles. Ils ont entre quelques mois et 2,5 ans pour rouler, sauter, lancer. ■

Tous les 15 jours le jeudi matin de 10 h 15 à 11 h 00. En alternance, la Ville propose à l'accueil de loisirs une animation éveil pour les plus jeunes, encadrée par une animatrice, à la salle des sports (gratuit).



## Accueil de loisirs Christophe-Colomb : diversité des activités et tarifs gelés

Cette structure à destination des enfants de 3 à 11 ans propose un large panel d'activités: manuelles, culturelles, créatives, sportives en partenariat avec le service des Sports mais aussi des sorties ou des stages (cirque) sur chaque période de vacances et des mini-camps durant l'été.

La diversité des activités mis en place par les animateurs permet aux enfants de pouvoir choisir et s'épanouir. Une équipe d'encadrants à l'année reste un atout sécurisant pour les enfants et les parents, cela leur permet d'évoluer dans un climat de confiance. L'intervention de saisonniers enrichie les idées et compétences entraînant une dynamique. Les objectifs sont la découverte et la confrontation à de nouvelles expériences.

Au fil des années, l'on constate une augmentation des inscriptions des petits vacanciers. Preuve de la satisfaction des usages, leur retour d'une année sur l'autre.

En moyenne, les animateurs accueillent entre 20 et 25 enfants par jour sur les vacances scolaires et 30 enfants par jour durant la période estivale. En





périscolaire, c'est une moyenne de 15 et 20 enfants par jour. Le choix politique des élus étant de rendre accessible au plus grand nombre ces activités, les tarifs sont inchangés depuis 2008.

Tarif horaire du périscolaire 1,25 € à 1,85 € en fonction du quotient familial

des familles. Accueil de loisirs, le tarif à la journée avec repas varie de 5,50 € à 13,90 € en fonction du quotient familial des familles. ■

Accueil périscolaire de 7 h 15 à 9 h 00 et de 16 h 30 à 19 h 15 du lundi au vendredi,

ouverture le mercredi de 7 h 15 à 9 h 00 et de 13 h 15 à 19 h 15. Durant les vacances scolaires, ouverture du lundi au vendredi de 7 h 15 à 19 h 15.

Inscriptions et renseignements sur place (avenue des Moulins près du groupe scolaire) ou Tél. : 02 28 56 79 04.

## Escal'ados : fréquentation en hausse



Ce site est né de la fusion entre le Club Juniors et le point jeunes en août 2017. Aujourd'hui, les animateurs accueillent en moyenne entre 15 et 20 jeunes entre 10 et 17 ans sur les vacances scolaires. Le projet pédagogique a souligné l'importance de permettre aux adolescents de sortir à la découverte

des métiers. Ainsi, ils ont pu visiter un refuge pour animaux, partir à la rencontre d'un apiculteur, assister à une audience dans un tribunal ou découvrir la profession de tailleur de pierres. Gros succès pour cette initiative, cette activité est reconduite en 2019. L'année dernière, le local a

bénéficié d'une rénovation avec le changement du mobilier et la création d'un espace cuisine face à la demande croissante pour les ateliers cuisine. En effet, les jeunes sont associés au choix des activités et sont sources de propositions. Au programme, du temps libre pour se retrouver, discuter, jouer... Et des activités culturelles (loisirs créatifs, dessins, ateliers...), sportives et des sorties à thème (Nantes, parc aquatique, Brière, cinéma, bowling, etc.). La fréquentation est en hausse et les projets se poursuivent avec des sorties, des soirées, un mini-camp et différents ateliers (bricolage, cuisine, montage vidéo, etc.). ■

Ouverture le mercredi de 14 h 00 à 18 h 00, le vendredi de 16 h 30 à 19 h 00 et le samedi de 14 h 00 à 18 h 00, hors vacances scolaires.

Durant les vacances scolaires, ouverture du lundi au vendredi. Inscriptions et renseignements sur place ou au 06 71 57 45 72. Adhésion : 24 € /année.

## Service des Sports

### Multisports

Le bilan général de 2018 est positif avec notamment les séances de ludosport à raison de deux fois par semaine lors des vacances scolaires.

Cette activité enregistre régulièrement la participation de plus de 10 enfants.

Depuis quelques mois, certaines activités sont désormais ouvertes au plus de 6 ans facilitant le mélange des tranches d'âge.

Au cours de l'année passée, plusieurs activités phares sous forme de stage ont connu un franc succès: plus de

50 enfants sur une semaine pour la découverte du cirque, quatre matinées pour le Modern Jazz, deux stages de tir à l'arc pour une trentaine d'enfants avec l'association éponyme, escalade, rallye vélo: 4 sorties vélo proposées cet été avec une dizaine d'inscrits à



chaque fois, 41 enfants se sont essayés sur le parcours de sécurité routière. Les activités nautiques connaissent un grand engouement : surf, beach-volley, sauvetage sportif. Toutes ces activités ont fait le plein à l'instar du multisport du soir qui connaît une hausse d'effectif significative en passant de 35 enfants en 2017/18 à 50 enfants cette année, avec 22 inscrits le lundi et 28 le jeudi. Le multisports est ouvert aux enfants âgés de 6 à 13 ans et est organisé par les



animateurs sportifs de la commune à la salle des sports et au stade municipal le lundi de 16 h 45 à 18 h 00 pour les CP/CE1/CE2 et le jeudi de 16 h 45 à 18 h 00 pour les CM1/CM2. Durant chaque vacance scolaire des activités sont également proposées aux 3/17 ans.

#### Natation

Comme les autres années, le service des Sports propose une activité natation le mercredi après-midi au centre



aquatique de Guérande. Encadrés par un animateur sportif, titulaire d'un brevet d'éducateur sportif des activités de la natation (Bessan), les enfants apprennent à nager à raison de 4 périodes de 8 séances d'apprentissage le mercredi. Actuellement, toutes les séances sont complètes. ■

Les inscriptions se font auprès du service des Sports (02 28 56 79 07 - 06 79 44 79 63). 24 € pour l'année.



## Sport à l'école : plus de 100 jeunes présents

Un animateur sportif intervient au sein des deux écoles du Croisic. L'intervention peut aller jusqu'à l'organisation et/ou l'encadrement de sorties. Au Croisic, en 2018, des

jours athlétisme, gymnastique, jeux sportifs, hockey, etc. avec à chaque fois une centaine d'enfants présents.

À noter qu'au début de l'année 2018,

deux assistantes maternelles venaient régulièrement, en septembre elles sont quatre à se déplacer avec les tout-petits pour permettre aux enfants d'évoluer dans un environnement sécurisé. ■

## Scolaire

### Restaurant scolaire : fréquentation en hausse et tarif inchangé depuis 2010

Depuis le début de cette année scolaire, le restaurant scolaire est un service de plus en plus apprécié : entre 120 et 130 enfants déjeunent, ils étaient une centaine lors de la dernière année scolaire. La Ville a dû renforcer la présence d'adultes par un agent supplémentaire (mobilité interne). Il fonctionne sous forme de self-service pour les primaires et avec un service à table pour les maternelles. Les repas sont préparés par l'hôpital et les menus

sont élaborés par une diététicienne. Les parents peuvent consulter les menus sur le site internet de la ville.

Les élèves de l'école Saint-Goustan se rendent à pied au restaurant scolaire, accompagnés d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (Atsem) et de deux agents municipaux. Pour les plus petits, ils empruntent un minibus. Mais cette pause méridienne est aussi mise à profit pour organiser des jeux et du sport. L'objectif est d'offrir un moment d'échange, de plaisir, de convivialité où les enfants



évoluent plus librement qu'en classe. Ils sont plus d'une vingtaine tous les jours à suivre cette activité.

Facturation au mois de 2 € à 3,20 €.

### **Temps d'activité périscolaire (TAP): gratuit pour les familles**

Un conseil d'école exceptionnel s'est déroulé le 4 décembre 2017 pour statuer sur le maintien de la semaine à 4,5 jours ou le retour à la semaine de 4 jours. Le résultat du vote a conduit Michèle Quellard, le maire du Croisic, à maintenir la semaine d'école à 4,5 jours pour les écoles publiques.

Les TAP se déroulent le soir de 15 h 45 à 16 h 30 avec au programme pour les enfants, un atelier jeu de société, un atelier écocitoyenneté (bricolage et jardinage) un atelier informatique, un atelier artistique et un atelier « ludosport ».

Environ 75 % des enfants inscrits à l'école ont participé aux TAP. Le service est gratuit pour les familles.

### **Portail familles: 88 % des parents l'ont adopté**

Depuis la rentrée 2017-2018, les familles ont accès à un nouvel outil, le « portail familles », permettant de gérer les inscriptions des enfants à l'accueil de loisirs, à l'accueil périscolaire, au restaurant scolaire et aux TAP, de recevoir les factures par courriel et d'effectuer les règlements par carte bancaire. Le but est de faciliter les démarches administratives auprès de l'établissement fréquenté (centre de loisirs, crèche, activités périscolaires, navette, cantine, etc.).

En accédant à son dossier, la famille dispose d'une information complète sur ses réservations ou la situation de son compte.

Elle peut pré-inscrire son enfant aux activités proposées, alerter la structure d'un événement exceptionnel (absence éventuelle) ou régler directement en ligne sa facture.

L'utilisateur, grâce à son identifiant et son mot de passe remis par la structure, se connecte en toute sécurité sur son compte famille. Il peut formuler ses demandes en ligne en saisissant toutes les informations le concernant,

et préciser ses demandes de réservations aux activités proposées par l'établissement.

En investissant dans cet outil, les élus souhaitent améliorer et faciliter la relation avec les usagers en proposant au quotidien des démarches administratives simplifiées. Tous les parents ne peuvent pas se déplacer sur les structures ou à l'hôtel de ville. Désormais, pour ceux qui unissent ce service, il est possible d'effectuer ces démarches 7j7 et 24h/24.

À la fin de l'année scolaire 2017/2018, 125 comptes avaient été validés par les parents, sur 140 familles, soit un pourcentage de 88 %. Après un démarrage en douceur, aujourd'hui l'outil fonctionne bien et les parents ont toujours la possibilité de contacter le service scolaire en cas de difficulté.

Pour les familles qui ne sont pas encore inscrites, possibilité de télécharger une fiche de renseignements sur le portail via le lien sur le site Internet de la commune. ■

Contact : [e.herrouin@lecroisic.fr](mailto:e.herrouin@lecroisic.fr)

### **Médiathèque : médiation numérique en février**

Vous avez besoin de récupérer votre déclaration d'impôts ? Télécharger vos factures d'eau, de gaz, d'électricité ? Créer votre compte Améli ? Une adresse mail ? Télécharger une attestation d'assurance ? Vous ne maîtrisez pas les arcanes d'Internet ? Les deux médiateurs informatiques de la médiathèque sont là pour vous accompagner le 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredi de chaque mois, de 15 h 30 à 17 h 30, le 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> samedi de chaque mois, de 10 h 30 à 12 h 00 et le dernier mardi de chaque mois sur RDV (entre 16 h 00 et 18 h 30).

Pour les permanences des mercredis et samedis, il n'est pas nécessaire de s'inscrire, en revanche, pour les RDV du mardi, les inscriptions se font directement à l'accueil de la médiathèque. Gratuit.

### **Heures du conte**

La médiathèque organise les « Heures du conte » (durée 30 minutes) tous les derniers mercredis du mois à 16 h 00. Cette animation est ouverte aux enfants à partir de 5 ans sur inscription à l'accueil ou par téléphone.



## DOSSIER



# Le centre communal d'action sociale : rôle et missions

Le centre communal d'action sociale (CCAS), établissement public administratif communal, s'adresse à tous, pas uniquement aux personnes âgées. Si ces principales missions sont encadrées par des textes, la Ville du Croisic a développé d'autres services. Mais le CCAS, c'est aussi un lieu d'écoute, de conseils, de soutien...

Présidé de droit par le Maire, le CCAS est composé d'élus et de représentants de la société civile. Son conseil d'administration se réunit en moyenne une fois par mois. Annick Moulleron, adjointe aux Affaires sociales, reçoit sur rendez-vous le mardi et le jeudi après-midi.

## Le portage de repas à domicile

Ce sont plus de 17 000 repas par an préparés et distribués sur la commune. Ce service est disponible 7 jours sur 7, 365 jours par an. Il est géré par le CCAS pour la partie administrative (enregistrement des inscriptions, délivrance de renseignements, mise en place de la facturation, relation avec les bénéficiaires, etc.) ainsi que pour la livraison, assurée par le personnel municipal. Les repas sont préparés par l'Hôpital

Local Intercommunal et sont livrés en liaison froide tous les jours entre 8 h 00 et 12 h 45 - du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre (week-end et jours fériés compris) - les personnes inscrites choisissant librement le ou les jours de livraison.

### > Bénéficiaires

Ouvert à toutes les personnes domiciliées au Croisic - à l'année ou ponctuellement - sans conditions d'âge ni de ressources.

### Coordonnées du CCAS

Adresse : 3, rue de la Duchesse

Anne - 44 490 Le Croisic

Téléphone : 02 28 56 79 00

Mail : [ccas@lecroisic.fr](mailto:ccas@lecroisic.fr)

Ouverture du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.





### > Les repas

L'équilibre alimentaire des menus est assuré par une diététicienne de l'hôpital. Un menu standard établi à la semaine est proposé aux bénéficiaires qui ont la possibilité de changer tous les plats du menu (entrée, plat principal, fromage et dessert). La composition des repas peut être adaptée aux régimes particuliers (sans sel, diabète, etc.). En complément du plateau-repas et sans augmentation du prix, les clients ont également la possibilité de compléter leur menu par un potage, de l'eau ou du vin, et du pain ou des biscottes. Le prix du repas est de 8,70 € l'unité pour 2018. Ce tarif est révisé tous les ans au 1<sup>er</sup> janvier.

### > Facturation et règlement

La facturation est en fin de mois. Les factures sont distribuées par l'agent qui assure le portage; il récupère également les chèques qui doivent être établis à l'ordre du Trésor Public.

### > Déduction fiscale

Une attestation fiscale reprenant le coût annuel de la prestation est délivrée par le CCAS en fin d'année pour inscription sur votre déclaration de revenus vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt pouvant aller jusqu'à 50 % du montant indiqué.

**Pour bénéficier de ce service, les inscriptions doivent être faites au moins 48 heures à l'avance. ■**

*Renseignements et inscriptions:*  
auprès de l'accueil du CCAS - 3, rue de la Duchesse-Anne - ou par téléphone au 02 28 56 79 00. Téléphone Service « Portage de repas »: 06 79 44 80 38.



## Secours d'urgence et prêts remboursables

Parmi les aides facultatives, le CCAS peut accorder aux personnes qui le sollicitent, une aide financière sous forme de secours d'urgence, afin de permettre aux ménages de faire face ponctuellement à des difficultés financières les empêchant de régler les dépenses essentielles de la vie courante (loyer, facture d'énergie, d'eau, santé...). L'aide peut également s'opérer par le biais d'un prêt remboursable s'étalant sur une période plus ou moins longue selon le montant du prêt accordé et les capacités de remboursement des personnes. L'aide sociale facultative du CCAS ne présente pas un caractère systématique et n'a pas vocation à compenser une insuffisance permanente de ressources ou à se substituer aux autres aides éventuelles. Globalement, le secours d'urgence est consacré dans sa grande partie au règlement de loyers (près de 50 %) et les factures d'énergie (30 %).

### > Bénéficiaires

Toutes personnes domiciliées à l'année

au Croisic et installées sur la commune depuis six mois révolus, et qui justifient de difficultés rencontrées pour payer des dépenses essentielles de la vie courante. Conditions indispensables à respecter pour l'étude de votre demande: prendre rendez-vous auprès de l'accueil du CCAS avec l'élue en charge des Affaires Sociales et fournir tous les justificatifs demandés (ressources et charges du foyer).

### > Justificatifs

La liste des documents à fournir vous sera remise lors de votre prise de rendez-vous.

À l'issue de son instruction, votre dossier est présenté en Conseil d'Administration du CCAS. La décision d'accorder l'aide (qui peut être totale ou partielle) ou de la refuser résulte d'un vote à la majorité des membres du Conseil d'Administration présents et représentés. Si votre demande est acceptée, le CCAS règle directement la ou les factures aux prestataires concernés. ■

### Nouveauté 2019

Cours informatique pour adultes.  
Renseignements et inscriptions  
auprès du CCAS.

## L'aide au chauffage (510 € par foyer fiscal en 2018)

L'aide au chauffage est versée par le CCAS aux Croisicais résidant à l'année sur la Commune qui en font spontanément la demande auprès du CCAS – entre début septembre et fin octobre - et qui répondent aux critères et conditions de ressources fixés par le Conseil d'Administration.

Il faut savoir que c'est une aide facultative du CCAS - tous les ans les membres du Conseil d'Administration sont appelés à se prononcer sur sa reconduction et à en fixer le montant. Ils déterminent également les critères et conditions de ressources (les plafonds de ressources sont déterminés en fonction de la composition du foyer).

À condition d'en faire la demande dans les délais impartis et de produire les justificatifs suivants: pièce d'identité, justificatif de domicile de plus de 6 mois, avis d'imposition ou de non-imposition et d'un RIB - votre demande peut être étudiée par les agents du CCAS.

Cette année, la date limite d'inscription avait été fixée au 8 novembre - l'âge requis était de 70 ans et plus - et le montant de l'aide attribuée: 510 € par foyer fiscal.

L'information est publiée tous les ans dans la presse locale (fin août, début septembre) ainsi que sur le site de la Ville et par affichage au CCAS. ■

### NUMÉROS D'URGENCE

Samu : 15

Pompiers : 18

CCAS : 02 28 56 79 00

Cabinet médical (Maison

Pluridisciplinaire de Santé) :

02 40 23 01 70

Sepig - Saur : 02 44 68 20 00

Gendarmerie : 02 40 23 00 19

EDF : 09 69 32 15 15

## L'aide sociale

L'Aide Sociale Légale relève du Conseil Départemental.

Cette aide peut être sollicitée par les personnes âgées de plus de 60 ans pour la prise en charge des frais d'hébergement en établissements de type EHPAD ou long séjour et/ou des frais d'aide à domicile (aide-ménagère) et par les personnes en situation de handicap de moins de 60 ans pour la prise en charge: des frais d'hébergement en établissements personnes handicapées et/ou des frais d'aide à domicile (aide-ménagère)

La Commune du Croisic dispose sur son territoire des trois types

d'établissements concernés, à savoir: L'EHPAD « Les Lauriers » - L'EHPAD « La Côte Sauvage » et le centre Saint-Jean-de-Dieu. Toute le personnel résidant dans l'un de ces établissements, qu'elles soient Croisicais d'origine ou pas, et qui fait appel à l'aide sociale du département pour la prise en charge de ses frais d'hébergement, voit sa demande traitée par le CCAS du Croisic. De manière générale, c'est l'établissement qui accueille la personne qui transmet la demande accompagnée des premiers éléments au CCAS. Ensuite l'agent du CCAS en charge des demandes d'aide sociale recueille les éléments

complémentaires. Quand le dossier est complet il est présenté pour avis au Conseil d'Administration avant d'être transmis au Conseil Départemental qui rend sa décision.

**Ce qu'il faut savoir à propos de l'Aide Sociale** Lorsque l'Aide Sociale est accordée aux personnes âgées (et/ou) en situation de handicap, que ce soit pour la prise en charge des frais d'hébergement ou pour l'aide à domicile, le Conseil Départemental peut être amené, selon le cas, à demander le remboursement de la créance (notamment possibilité d'un recours sur succession). ■



## Les demandes : carte de priorité, d'invalidité, de stationnement, d'Allocation Adulte handicapée, de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

Formulaires de demandes disponibles au CCAS (renseignements et assistance pour remplir le dossier).

### > Organisation

En lien avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), le formulaire commun à toutes demandes relevant du handicap est disponible au CCAS, qui peut vous assister pour le remplir.

### > Bénéficiaires

Toutes personnes concernées par une demande de carte d'invalidité ou de priorité, cartes de stationnement, Prestation de Compensation Handicap (PCH), Allocation Adulte Handicapé (AAH), reconnaissance du statut de

travailleur handicapé...

Justificatifs à fournir à l'appui de votre demande: certificat médical (document inclus dans le dossier de demande), autres justificatifs indiqués dans le formulaire en fonction de l'objet de votre demande, deux photos d'identité. ■



## Téléassistance ou téléalarme

En partenariat avec le Conseil Départemental, le CCAS instruit les demandes de Téléassistance. L'installation du système de téléalarme est effectuée par la société Vitaris.

### > Bénéficiaires

Toutes personnes domiciliées au Croisic, sans condition d'âge ni de ressources.

### > Fonctionnement du service

L'installation de ce système de sécurité à votre domicile vous permet en cas de difficultés (chute, malaise...) d'alerter l'opérateur de téléassistance via un collier ou un bracelet muni d'un déclencheur d'alarme lui-même relié à un boîtier branché sur votre ligne de téléphone fixe.

En cas d'alerte, l'opérateur contacte

immédiatement les personnes de votre entourage que vous avez désignées lors de la signature du contrat.

Pièces justificatives à fournir lors de l'inscription auprès du CCAS: copie du dernier avis d'imposition, un relevé d'identité bancaire, coordonnées de deux personnes à prévenir qui doivent résider à moins de 5 km de votre domicile.

Le Conseil Départemental fixe les tarifs annuellement. Ces tarifs varient en fonction du «revenu fiscal de référence» indiqué sur votre dernier avis d'imposition sur les revenus. En 2018, le tarif de base est de 20,08 € - le tarif réduit (personne à faibles revenus) est de 10,02 €. Le service est facturé mensuellement par le Conseil Général et payable par prélèvement automatique. ■

## Les demandes d'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA)

Dossier disponible au CCAS (renseignements et assistance pour remplir le dossier)

### > Bénéficiaires

Les personnes âgées de 60 ans et plus, vivant à domicile ou en établissements adaptés, justifiant d'une perte d'autonomie(\*) certifiée par le médecin, et qui souhaitent obtenir une aide financière visant à améliorer « les gestes de la vie quotidienne » (aide technique, aménagements, etc.).

### > Conditions et versement de l'APA

L'aide est partielle et fonction des ressources du demandeur ; elle est calculée et versée par le Conseil Départemental. Si elle est utilisée conformément au plan d'aide mis en place elle n'est pas remboursable par les héritiers en cas de succession.

(\*) *Le degré de perte d'autonomie fait l'objet d'un classement « Groupe Iso Ressources (GIR) » (de GIR1 à GIR4) - un montant mensuel de ressources est affecté à chacune de ces catégories. Le montant de l'APA ne peut pas dépasser le montant plafond de la catégorie où vous êtes classé.*



## Les transports

### > Lila gratuit

Les usagers domiciliés sur la Commune peuvent obtenir une carte gratuite sous certaines conditions. De manière générale, cette carte peut être délivrée aux demandeurs d'emploi sous réserve de conditions de ressources, aux bénéficiaires du RSA « socle », ainsi qu'aux bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé. Sur présentation des pièces justificatives suivantes : carte d'identité, justificatifs de domicile et de ressources (attestation CAF, pôle emploi...) ainsi qu'une photo d'identité, le CCAS peut vous délivrer une carte de transport « *Lila gratuit* ». Cette carte est valable un an et peut être utilisée sur toutes les lignes régulières du réseau « *Lila Presqu'île* ». Pour plus d'information, contacter : le syndicat mixte de Transports au 02 40 62 06 20 ou le CCAS au 02 28 56 79 00.

### > Lila Presqu'île à la demande

Service de transport collectif, il permet de réaliser des déplacements ponctuels de proximité et complète l'offre de transport du réseau Lila « *lignes régulières* ». Il est réservé aux personnes qui résident sur la Commune.

Ce service fonctionne de deux manières selon votre degré de mobilité :

Lila à la demande « *arrêt à arrêt* » : un véhicule vous prend en charge à l'arrêt de bus le plus proche de votre domicile et vous dépose à l'arrêt que vous avez choisi dans la Commune de destination.  
Lila à la demande « *porte à porte* » : réservé aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées de 80 ans et plus. Lors de l'inscription, seules les personnes à mobilité réduite de moins de 80 ans doivent produire un certificat médical pour pouvoir bénéficier du service « *porte à porte* ». À la différence de Lila à la demande « *arrêt à arrêt* », un véhicule vous prend

en charge à votre domicile et vous dépose sur votre lieu de rendez-vous. Lors de votre inscription, le CCAS vous communique tous les renseignements utiles (heures de prise en charge, liste des arrêts, règlement intérieur, tarifs...) et vous remet gratuitement une carte d'une durée de validité de 2 ans. Cette carte vous donne accès à votre numéro de client - que vous devrez communiquer au transporteur chaque fois que vous réserverez un véhicule « *Lila presqu'île à la demande en mode Arrêt à Arrêt ou en Porte à Porte* ».

### > Lila scolaire

En sa qualité de sous-régisseur du Syndicat Mixte de Transports, le CCAS intervient uniquement au moment de la rentrée scolaire pour vous permettre d'effectuer l'inscription de votre enfant aux transports et pour vous renseigner sur les horaires, arrêts, etc. Le règlement des cartes de transports scolaires se fait uniquement auprès de la Trésorerie de La Baule. ■

Pour tout renseignement Lila scolaire : contacter le 02 40 62 06 20 ou rendez-vous sur le site : [lila.presquile@sits.loire-atlantique.fr](mailto:lila.presquile@sits.loire-atlantique.fr)



## Le microcrédit

En partenariat avec le Crédit municipal de Nantes, le CCAS instruit les demandes de microcrédit accordé sous forme de prêt bancaire.

Bénéficiaires : résider sur la Commune à l'année et depuis plus de six mois. Ne pas être « recensé » dans le fichier national de la Banque de France. De manière générale, toute personne physique n'ayant pas accès au crédit bancaire standard mais qui dispose néanmoins d'une capacité de remboursement.

Le microcrédit personnel garanti doit servir à financer un projet à caractère social (acquisition d'un véhicule pour une mobilité professionnelle, de l'électroménager de première nécessité...)

Procédure à suivre : sur rendez-vous, la responsable du CCAS vous reçoit, vérifie vos droits, instruit le dossier et rassemble tous les documents nécessaires à son traitement. Le dossier complet est envoyé par le CCAS au Crédit municipal qui accorde ou refuse le prêt. En cas d'accord, le Crédit municipal transmet au CCAS l'offre de prêt vous concernant afin que vous l'acceptiez. Dès que vous avez signé, le contrat est renvoyé au Crédit municipal de Nantes qui débloque les fonds et encaisse les remboursements selon l'échéancier que vous avez accepté. Le Conseil d'Administration du CCAS est tenu informé des dossiers de microcrédit acceptés par le Crédit Municipal de Nantes.

## Colis de Noël

Tous les ans, la Ville du Croisic propose aux plus de 71 ans une sortie déjeuner dansant ou un colis de Noël. Fin 2018, ce sont 200 personnes qui ont opté pour la 1<sup>ère</sup> formule et 535 pour la seconde. Ce sont les élus qui accompagnent nos Anciens et participent à la distribution au domicile ou au CCAS des colis de fin d'année.



## Résidence autonomie Les Hortensias : 2 appartements neufs disponible

Après le succès des journées portes ouvertes de décembre 2018 et janvier 2019, quatre appartements, sur les six livrés, ont été réservés. Il reste deux appartements disponibles, équipés d'une salle d'eau avec douche et d'une petite cuisine.

Gérée par l'association Agevie, la résidence autonomie Les Hortensias est destinée aux 60 ans et plus, seul ou en couple. Elle se situe au cœur de la commune à proximité des commerces et des services.

Contact : Tél. 02 40 62 66 06, [contact@foyer-hortensias.fr](mailto:contact@foyer-hortensias.fr) [www.foyer-hortensias.fr](http://www.foyer-hortensias.fr)

## Cahier de doléances

La mairie du Croisic a ouvert à l'accueil de l'hôtel de ville des cahiers de doléances afin que les citoyens puissent commencer à exprimer leurs attentes. Notre pays va désormais entrer dans une phase plus ample et lancer sur l'ensemble du territoire, des débats locaux, afin qu'un grand dialogue national s'engage entre tous et que chaque citoyen puisse y contribuer.

À l'initiative du Président de la République, le Gouvernement engage un grand débat national sur quatre thèmes qui couvrent des grands enjeux de la nation : la fiscalité et les dépenses publiques, l'organisation de l'État et des services publics, la transition écologique, la démocratie et la citoyenneté.

## Inscription sur la liste Système d'alerte

Les événements météorologiques violents, comme la tempête Xynthia, qui ont touché notre territoire, ont permis de souligner la nécessité pour les pouvoirs publics, et donc les mairies, de disposer d'un outil d'alerte avertissant massivement et efficacement les populations de la survenue d'un danger nécessitant leur mise en sécurité.

La commune du Croisic s'est dotée, depuis plusieurs années, d'un système d'alerte faisant appel aux nouvelles technologies et permettant de contacter individuellement chaque personne. Il permet d'établir une liste des personnes souhaitant être alertées par un message vocal sur leur téléphone fixe, SMS ou par courriel. Un bulletin d'inscription est en téléchargement sur le site de la Ville. Vous pouvez le déposer à l'hôtel de ville, 5, rue Jules-Ferry, 44 490 Le Croisic.

Ce fichier fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté (Cnil).



## CULTURE



# Le Croisic présent en Chine

Élisabeth Auer, artiste peintre, dont Le Croisic Mag vous parlait dans son numéro 38, a représenté la France et Le Croisic, au 5<sup>e</sup> festival international d'Art Contemporain Route de la Soie de la ville Xi'an, ancienne capitale de l'empire chinois.

**D**ix-huit nations étaient présentes du 7 au 21 septembre dernier, mais c'est la première fois que notre pays était invité au travers de notre artiste croisicaise. Elle a présenté 28 toiles de 1 m x 1 m et 5 toiles de 1,40 m x 100 m.

Pour cette première participation, l'artiste de la rue de l'Église s'est vu décerner deux lettres de félicitations et un trophée remis par les autorités pour avoir brillamment remporté le « marathon de peinture des soldats Terra Cotta ». À proximité de la ville de Xi'an, se trouve le mausolée de l'empereur Qin (qui aurait donné son nom à la Chine). Là se trouvent des fosses où l'on a trouvé les vestiges ensevelis de milliers de soldats de terre cuite, grandeur nature, formant ce qu'on a appelé

l'armée de terre cuite, ou l'Armée des Soldats Terra-Cotta (nom italien d'une technique de cuisson de la terre).

La statue guerrière d'Élisabeth Auer était ornée de fleurs, de papillons et d'abeilles, le colosse au visage bleu blanc rouge, représentant le gardien de la nature et de la planète. « Alors que tous les autres peintres ont réalisé des armures plus resplendissantes les unes que les autres, je lui ai fait une tenue de jardinier en « gardien de la nature et de la planète », car c'est la plus grande des guerres modernes que nous avons à mener, tous ensemble ».

Ce festival s'est étendu dans plusieurs villes limitrophes de la province du Shanxi, un stand représentant la France a été dressé où des vidéos sur notre petite cité

de caractère étaient diffusées. Au travers de ces rencontres, Élisabeth Auer portait un collier tricolore et elle a saisi l'opportunité, lors de ses discours, de promouvoir notre cité du Croisic. Les autorités régionales et les médias chinois ont souligné que la route de la soie ne pouvait que s'étendre jusqu'aux frontières de l'océan, à l'extrémité de la jetée du phare du Tréhic. « Je suis plutôt fière d'avoir dignement contribué au rayonnement culturel international de notre pays au regard des dix-huit nations participantes » se réjouit notre artiste. Cette participation a été remarquée par l'Élysée, un courrier de félicitations et de remerciements du chef de cabinet du président de la République Emmanuel Macron, a été adressé à Élisabeth Auer et à son époux. ■



# AGENDA

## FÉVRIER 2019

### Ramassage des déchets sur le littoral

Samedi 9 février à 14h00,  
rendez-vous parking des sables menus  
Dimanche 10 février à 14h00,  
rendez-vous devant la SNSM à la jetée  
L'association Decos (Défense de l'Environnement et de la Côte Sauvage) en partenariat avec la ville du Croisic, organise depuis 4 ans le ramassage des déchets sur le littoral afin de contribuer à la préservation du milieu marin. Respecter le monde des océans, c'est agir pour notre survie. Ayez le plaisir de faire quelque chose d'utile tout en vous promenant dans une ambiance conviviale. Alors en 2019: participez! Decos en partenariat avec la Ville du Croisic.



### Conférence « Les grands personnages de la république » de Jean-Louis Debré

Vendredi 22 février à 18h00,  
à la salle des fêtes  
Jean-Louis Debré, président du Conseil Constitutionnel de 2007 à 2016, a été ministre de l'Intérieur et président de l'Assemblée nationale. Ferdinand Buisson, infatigable promoteur du droit de vote des femmes; Alfred Naquet, l'inventeur de la loi sur le divorce; Philippe Grenier, le député musulman qui soignait ses électeurs comme un marabout; Lucien Neuwirth, le défenseur de la pilule; Philippe Séguin, champion de la souveraineté française; Ledru-Rollin, l'un des pères de notre suffrage universel...

Sans oublier le dernier évêque député, le promoteur de la tombe du soldat inconnu, le député qui réclama le premier le vote des femmes, le plus grand défenseur du protectionnisme... Tous sont des personnalités hors norme, mais leurs œuvres sont trop souvent méconnues. Il est temps de leur rendre leur nom et leur place. Après neuf années passées à la tête du Conseil constitutionnel, Jean-Louis Debré renoue

avec la liberté de ton qu'on lui connaît. Jamais on n'a autant parlé de cette institution ni mieux compris son utilité que sous sa présidence. Dans ce livre, il évoque les dossiers qu'il a eu à traiter, les combats qu'il a menés, les dirigeants politiques qu'il a côtoyés et souvent affrontés.

Esprit libre, indépendant, attaché avant tout au respect du droit et des valeurs républicaines, il a pris les positions qui lui paraissaient conformes à sa mission, sans chercher à ménager aucun pouvoir, ni craindre d'être mis en cause. Il a également dû se prononcer sur des lois et réformes majeures, notamment lors des débats sur le mariage homosexuel, la taxe carbone ou la loi Hadopi. Il livre ici souvenirs, commentaires et mises au point sous la forme d'un journal tenu régulièrement au cours de ces neuf années, « au gré de mes humeurs », écrit-il. « Nos illustres inconnus ».

Ville du Croisic.

## MARS 2019

### Vide grenier Gym

Dimanche 24 mars, à l'ancienne criée.

### Café littéraire

Mardi 26 mars à 17h30,  
à la médiathèque.  
Histoire et littérature. Ville du Croisic.

## AVRIL 2019

### Exposition Musée de Chateaubriand

Du lundi 1<sup>er</sup> avril au dimanche 14 avril,  
à l'ancienne criée.  
Ville du Croisic.

### Carnaval

Samedi 20 et dimanche 21 avril,  
sur les quais. Ville du Croisic.



### Artisanat des créateurs

Du samedi 20 avril au dimanche 28 avril,  
à l'ancienne criée.

## MAI 2019

### Exposition patchwork

Du mercredi 1<sup>er</sup> mai au mercredi 8 mai,  
à l'ancienne criée.  
Association « L'Pique et Brode ».

### Ramassage des déchets sur le littoral

Samedi 11 mai à 16h00,  
rendez-vous parking des sables menus.  
Dimanche 12 mai à 16h00,  
rendez-vous devant la SNSM à la jetée.  
L'association Decos (Défense de l'Environnement et de la Côte Sauvage) en partenariat avec la ville du Croisic, organise depuis 4 ans le ramassage des déchets sur le littoral afin de contribuer à la préservation du milieu marin. Respecter le monde des océans, c'est agir pour notre survie. Ayez le plaisir de faire quelque chose d'utile tout en vous promenant dans une ambiance conviviale. Alors en 2019: participez! Decos en partenariat avec la Ville du Croisic.

### Concours de godilles

Du samedi 18 mai au dimanche 19 mai,  
à l'ancienne criée.  
Club de croisière Croisicais.

### Festival Tempo

Du vendredi 24 mai au dimanche 2 juin,  
à l'ancienne criée.  
Association Arts et Balises.



## JUIN 2019

### Fest Noz

Du samedi 8 juin au lundi 10 juin,  
à l'ancienne criée.  
Association La Calebasse.

### Les peintres de Croisic

Du vendredi 14 juin au dimanche 23 juin,  
à l'ancienne criée.  
Les peintres du Croisic.

## LISTE « POUR QUE VIVE LE CROISIC »

Chères Croisicaises, chers Croisicais,

COMME CHAQUE ANNÉE, NOUS VOUS ADRESSONS NOS MEILLEURS VŒUX POUR 2019. Que cette nouvelle année vous soit douce et sereine et qu'elle vous permette de réaliser tous vos projets personnels et professionnels.

Depuis le début de ce municipale, nous nous battons afin de réaliser des économies tant sur le fonctionnement que sur les investissements. S'agissant des investissements : est-il nécessaire de réaliser des structures surdimensionnées qui ne correspondent pas aux besoins de la population mais permettent d'obtenir des subventions qui participent au déficit de l'état ? Chacun sait que l'ÉTAT est en faillite. Tous les économistes, politologues et Cour des Comptes sont unanimes pour enjoindre les responsables politiques à plus de modestie et demandent la maîtrise des dépenses publiques.

Au Croisic, nous bénéficions d'un environnement et d'une qualité de vie tels que nous n'avons pas besoin de nouvelles infrastructures inadaptées dont le coût nous amène, après la souscription en 2018 d'un emprunt de 2,6 millions à un **endettement à fin de 2019 de près de 5 millions d'euros**. Bien sûr, nous ne sommes pas opposés, à des investissements contribuant à l'embellissement de notre commune, à la conservation et la mise en valeur du patrimoine, à l'amélioration des rues et des trottoirs, la mise en sécurité des voies pour les cyclistes et piétons, à la régulation de la circulation automobile en période estivale, à l'aide et l'assistance aux associations culturelles et sportives dont l'action contribue au maintien du lien social sans oublier l'écologie et la transition énergétique singulièrement absente... Notons au passage qu'aucune des nouvelles réalisations depuis 2014 ne bénéficie d'équipement en énergie renouvelable type géothermie, aérothermie ou panneaux solaires etc. Nous le regrettons vivement tant pour l'environnement que pour les économies de fonctionnement à long terme, pourtant l'État subventionne...

Chaque collectivité doit se sentir responsable. Il y a urgence, les derniers événements et les revendications populaires nous donnent raison : il faut infléchir les dépenses afin d'aboutir à une baisse des impôts locaux. Certes les taux des impôts locaux n'ont pas augmenté depuis 2014 grâce à notre intervention reprise à son compte par la majorité. Nous demandons chaque année, à l'occasion du vote du budget, la baisse des taux afin de neutraliser la hausse des bases - sans succès. En effet le montant de nos impôts locaux et le prix du foncier sont dissuasifs pour l'installation de jeunes sur notre commune. D'ailleurs les terrains du dernier lotissement dit Puigaudeau 2 peinent à trouver preneur. Il faut préciser que, si le prix au m2 est inférieur au coût du marché, la superficie de chaque lot est telle que le coût global reste trop élevé pour des jeunes ménages. Il eut été préférable de proposer des lots de surface plus modeste.

L'année 2019, année préélectorale, sera celle des bilans et le montant définitif des réalisations faites au cours de ce municipale nous sera connu.

Par exemple, l'opération de la rénovation de la salle Jeanne d'Arc qui est annoncée **habilement** sur un panneau d'affichage sur le bâtiment pour un montant de 2 millions d'euros HT. Ce chiffre ne concerne que les travaux. À ceux-ci, il faut **ajouter** les honoraires des : programmiste, bureaux d'étude, architecte, bureaux de contrôle etc. Et nous arrivons **à ce jour à un montant global (non définitif) de cet investissement de 3,2 millions d'euros**. S'agissant des dépenses de fonctionnement, nous ne cessons de dénoncer depuis 2014 une hausse annuelle. Les transferts de compétence vers CAP ATLANTIQUE et la mutualisation des moyens auraient dû générer des économies mais nous n'en avons vu aucune. Sur les dépenses de personnel, si nous sommes favorables aux avancements des petites catégories dont les salaires méritent un coup de pouce, nous sommes farouchement opposés à l'avancement de grade des catégories A. Nous avons d'ailleurs récemment voté contre l'avancement de 2 cadres en catégorie Hors classe qui contribue, malgré les dires de Madame le Maire, des dépenses supplémentaires. Notre commune, d'un peu plus de 4 000 habitants, a-t-elle besoin d'une DGS hors classe, de 2 Ingénieurs dont un hors classe ? Ces avancements devraient être assortis d'une mobilité (changement de la collectivité vers une collectivité plus importante nécessitant ce type d'emplois).

Nous reviendrons très probablement sur ces sujets lors du vote du budget qui aura lieu fin mars et nous vous tiendrons au courant.

Cette dernière année du municipale sera certainement une année importante puisqu'elle verra certainement le lancement de la campagne électorale de 2020.

Nous vous renouvelons nos vœux pour cette nouvelle année et nous restons à votre écoute

Françoise Thobie – Jean-Louis Rondenet – Françoise Bally – Jean-Marc Lucas – Frédéric Aubineau – Yves Lescaudron



Michèle Quellard, maire du Croisic,  
le Conseil Municipal et le personnel communal  
vous présentent leurs meilleurs vœux  
pour cette nouvelle année 2019.

